

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2021

Le 19 novembre 2021, à 18heures00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil. Convocation du 15 novembre 2021.

Présents : Philippe Peyre, Annick Armand, Yolande Madiot, Lionel Boumier, Julie Atger, Virginie Andrasi, Mikael Maes, Pierre Gabriel, Norine Jonas, François Steenhout, Jean Busch.

Excusés :

Procurations :

Secrétaires de séance : Annick Armand

-

Président de séance : Philippe Peyre, le Maire

### Ordre du jour

- Don de M. Danduran à la commune pour achat de panneaux à implanter au lieu-dit Gourgourau : délibération
- Achat de sel pour la commune d'Ourres : délibération
- Taxe d'aménagement : révision des taux et zonage : délibération
- Pacte de gouvernance CCSB : délibération
- Achat de deux extincteurs pour la chaufferie + d'un nouveau boîtier de sécurité : délibération
- Indemnités des élus : délibération

### Questions diverses :

- Compteur d'eau Romain Lagier et famille Paccard
- Petit patrimoine communal

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2021 :

Le compte rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail le 29 octobre 2021. Aucune remarque écrite n'est parvenue en mairie ; s'il n'y a pas de remarque en séance, je vous prie de l'approuver.

Pour : 11 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 0 voix

- Don de M. Danduran à la commune :

La propriété de M. Danduran jouxte une aire de pique-nique au lieu-dit, Gourgouran ; il craint l'incendie pour sa propriété en été et a quelques difficultés à y accéder pendant la saison touristique vu le nombre de voitures en stationnement. Deux panneaux « tous feux interdits » et « stationnement limité » ont été achetés par la commune pour la somme de 180€ TTC. M. Danduran fera don à la commune de la somme équivalente, soit 180€.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

- Achat de sel pour Ourres :

A l'occasion d'un prix du sel particulièrement attractif (-30%), Barret a fait une commande groupée avec Eourres : chaque commune a donc fait l'acquisition d'une palette de 40 sacs de sel, Eourres en récupérant une et acquittant sa part. Délibération et acceptation à l'unanimité du remboursement par Eourres de sa part.

- Taxe d'aménagement :

Elle est créée pour aider les collectivités à subvenir à leurs besoins en matière d'aménagement et elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme.

Actuellement, un taux de 3% est appliqué sur l'ensemble de la commune.

En s'appuyant sur l'étude chiffrée du SYme05, une sectorisation de la carte communale en 8 zones a été effectuée. Un taux de 5% a été instauré sur 4 zones ; les taux de 10%, 15% et 17% ont été instaurés sur les 4 autres zones (sachant que la limite se situe à 20%). La taxe d'aménagement ne couvrira pas tous les frais à charge de la commune mais en amortira une partie significative. Le document répertoriant les parcelles est disponible à la mairie pour consultation.

Délibération et acceptation à l'unanimité de ce découpage.

- Pacte de gouvernance :

Constat : la CCSB en l'état est trop importante (60 communes, 1500 km<sup>2</sup> de superficie), avec des communes à dominantes rurales et de petite taille ; les participants ne se sentent pas représentés dans leurs attentes et problèmes.

Proposition : scinder le territoire en 3 'sous-territoires' où seront prises en compte la ruralité et une meilleure représentativité des attentes de chacun.

Le Pacte s'articule autour de 6 propositions :

- adapter la gouvernance au changement d'échelle,
- l'adapter au caractère rural du territoire et ne plus se limiter à un seul représentant mais disposer d'un ou deux délégués supplémentaires pour participer aux commissions,
- désigner un référentiel politique et stratégique partagé (élaborer un projet de territoire, avoir une stratégie au-delà du mandat..),
- améliorer l'information des élus (fiches de synthèse, développement d'un intranet dédié aux élus)
- améliorer de la mise en débat
- améliorer les conditions d'expression des divergences.

Délibération et acceptation à l'unanimité des six points du Pacte de Gouvernance.

- Achat d'extincteurs et nouveau boîtier de sécurité pour la chaufferie :

Deux extincteurs à poudre sont nécessaires pour la chaufferie qui n'en dispose pas. Le boîtier sécurité extérieur a été vandalisé et doit être changé pour éviter un court-circuit par temps de pluie.

Délibération et acceptation à l'unanimité .

- Indemnités des élus :

Diverses mesures ont été prises en début de mandat pour sortir la commune de la situation financière où elle se trouvait ; le maire et la première adjointe proposent une baisse de 30% de leurs indemnités respectives. Philippe Peyre et Annick Armand verront donc une baisse de 30% de leurs indemnités.

Délibération : 2 voix contre et 3 abstentions ; acceptation de la proposition.

- Revalorisation des charges des appartements de l'école :  
Ces charges sont inchangées depuis 2016 ; un relevé sera effectué établissant un « point zéro » qui permettra ultérieurement le calcul d'une revalorisation de ces charges.

- Questions diverses :

- La chaudière est régulièrement en panne car pas de ramonage depuis plus d'un an et demi et qualité du bois défectueuse.
- Compteurs d'eau Romain Lagieret famille Paccard :  
Ces deux familles souhaitent la suppression d'un compteur. Pour R Lagier, suite au rachat d'une propriété qui sera démolie ; pour les Paccard car leur maison est en indivision avec celle de leur sœur et un seul compteur leur suffit. Ces deux compteurs seront donc supprimés.
- Petit patrimoine : Quelques propositions sont faites (passerelle du Rif, Pont du lieu-dit Eau salée, captage du bassin de Barret le Haut, croix de l'église, fontaine des granges, monument aux morts). Deux paraissent raisonnables à réaliser rapidement, sous réserve des devis à établir : la réparation de la passerelle du Rif et la restauration du monument aux morts (guerre de 1914 – 1918).
- Certains producteurs de la vallée réfléchissent à faire un distributeur de produits locaux. Le prix serait fonction du nombre de casiers à prévoir et du bâti ; des aides ( + ou – 50% ) seraient possibles ; à voir avec les fonds Leader ; la commune fournirait l'emplacement. Cette expérience pourrait démarrer au printemps.
- Départ de la secrétaire : prévu en février, il y a quatre candidates à rencontrer rapidement.

La séance est levée à 20h  
Fin du Conseil Municipal

Le Maire  
Philippe PEYRE